



Strasbourg, le 17 avril 2024

Alain Vierling
Secrétaire académique

à

Michel Deneken
Président de l'Université de Strasbourg

Objet : Service des bibliothèques et bibliothèques associées – présence de « vert de Paris »

Monsieur le Président,

Cher Michel,

Le SNPTES tient à réagir suite à la publication de la fiche méthodologique transmise aux personnels du service des bibliothèques le 15 avril et face à un risque de contamination aux pigments toxiques présents dans le « vert de Paris ».

Si celle-ci apporte des compléments d'information, le SNPTES tient à souligner son manque de complétude et demande qu'elle soit revue afin de protéger au mieux les collègues et usagers.

Pour le SNPTES, concernant la présence ou non de documents infectés dans les collections du service et de l'université, **le principe de prévention** doit être de mise pour plusieurs raisons :

- La première, **sur l'existence en nombre ou non de ces ouvrages**, il convient d'être très prudent. Mélissa Tedone, responsable du laboratoire de conservation du matériel de bibliothèques du Winterthur Museum, Garden & Library dans le Delaware dit « C'est un peu difficile à prédire parce que nos données sont encore limitées, mais je m'attends à ce qu'il y ait certainement des milliers de ces livres dans le monde. Toute bibliothèque qui collectionne les reliures en toile d'éditeurs du milieu du 19^{ème} siècle est susceptible d'en posséder au moins un ou deux. » En Allemagne, 238 livres ont déjà été référencés : [\(CSVtoShare_PoisonBookProject_2024-03-02.csv - Google Drive\)](#).
- En second, parce que pour le SNPTES, il n'est pas entendable de **minimiser les risques**. Pour cela, les préconisations doivent être beaucoup plus poussées que celles proposées. Aussi, le SNPTES demande que des mesures de prévention soient prises avec des moyens de protection individuelles tant que le doute n'est pas levé : gants et masques adaptés pour toutes manipulations des ouvrages de cette période. La manipulation ne doit être effectuée que par des personnels identifiés. Les personnels ayant pu être en contact avec ces ouvrages doivent pouvoir par ailleurs, avoir un accès privilégié à la médecine de prévention.
- Enfin, en cas de **présence avérée d'ouvrages contaminés**, le SNPTES demande que des prélèvements en ambiance, à poste fixe, soient effectués par un organisme agréé afin d'avoir une idée de la concentration dans l'atmosphère des magasins de conservation. Des prélèvements surfaciques sur lingettes pourraient également être réalisés pour évaluer toute contamination de surface et ainsi, évaluer le risque cutané ou d'ingestion.

Le SNPTES demande une réunion d'urgence de la F3SCT avec présence des représentants des usagers.

Pour le SNPTES, il est urgent d'engager une action d'inventaire avec des personnels formés connaissant les risques et les mesures de prévention, permettant la mise en quarantaine des ouvrages qui pourraient être contaminés.

Sachant pouvoir trouver une écoute, le SNPTES reste à votre disposition et vous présente ses plus sincères salutations.

Alain Vierling

